

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 80 (1972)

Artikel: Commission cantonale vaudoise des monuments historiques
Autor: Pelichet, Edgar
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-60946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapport de l'archéologue cantonal

(Période du 1^{er} juillet 1970 au 30 juin 1971)

DE CERTAINES DIFFICULTÉS

La protection des monuments historiques est de plus en plus malaisée.

Jusqu'il y a quelques années, en effet, les propriétaires de monuments, les autorités communales, les comités des associations chargées de certaines restaurations, s'inclinaient devant les exigences du monument lui-même.

L'église, par exemple, exigeait-elle certaines modifications, pour retrouver son état le plus beau, on s'inclinait. L'archéologue et l'architecte restaurateur n'avaient qu'à suivre les indications données par l'exploration des murs, du sol, parfois des renseignements relevés dans les archives écrites. En notre temps de contestation, il n'en va plus de même. Chacun a « son mot » à dire, même s'il ne se reconnaît pas compétent ! Certes, je ne déteste pas la discussion ; elle est souhaitable ; mais l'obstination contre les exigences du monument lui-même est décourageante — regrettable !

Je reprends l'exemple de l'église. Les travaux de restauration montrent comment étaient disposées des stalles fort belles ; il serait donc normal de les replacer à leur emplacement primitif. Au lointain temps où elles furent très heureusement conçues, les artistes qui les firent étudièrent certainement cet emplacement, pesèrent ses avantages et ses inconvénients.

Mais on ne veut pas d'un tel rétablissement d'un état de choses cependant très beau. Pourquoi ? Cela empêcherait de donner des concerts (avec orchestre) dans l'église — et la commune n'a pas de salle de concerts ! Y a-t-il beaucoup de ces concerts ? Un par an, en moyenne !

Alors, supprimer le concert annuel avec orchestre, ou sacrifier les stalles en les plaçant à un endroit beaucoup moins favorable ?

Autre argument : une église n'est pas un musée ! Les stalles n'intéressent que des amateurs d'art gothique, juste le 2 % de la population. J'ai entendu quelquefois ce raisonnement faussement « démocratique ».

L'autre argument, qui s'oppose à la conservation de monuments est l'absence d'environnement.

Certes, le célèbre Wren, auteur de la cathédrale Saint-Paul, à Londres, a écrit cette phrase lapidaire : *Si monumentum, circumspice !* Si tu dois concevoir un monument, regarde l'environnement !

L'a-t-il fait, en concevant précisément Saint-Paul ? Personne ne le prétendra : au temps de la construction, le voisinage était composé de petites maisons, basses, étroites, sans rapport avec ce qui s'élevait.

Je pensais à ce principe et à son application trop exceptionnelle, à propos de la très fameuse maison de Villamont. Le projet a été fait par la commune de Lausanne de la démolir, on le sait. L'argument essentiel avancé est que son cadre a tellement changé qu'il ne lui convient plus. Evidemment, le cadre est passablement disparate, c'est incontestable.

Mais... qu'en est-il à Saint-François ? Le même raisonnement peut être tenu : aucune des maisons qui limitent la place de ce nom n'est assortie, si peu que ce soit, à l'église centrale. Va-t-on la démolir ?

Même situation à Saint-Laurent, même fait à la cathédrale, au château de Lausanne ! Il n'y a plus à Lausanne de monuments assortis à l'environnement ! Le dilemme est dès lors clair : tout démolir, du peu qui subsiste — ou tout conserver ! Une administration ne devrait pas avancer l'argument dont il s'agit : il se retourne contre elle ! Car c'est elle qui a autorisé la construction des maisons qui encadrent si mal celle de Villamont ! C'est donc elle qui a tort ; c'est elle qui, en dernier lieu, a laissé édifier le garage souterrain dont la façade aurait pu être autre chose que ce qu'elle est.

L'ultime solution est pourtant aisée ; la végétation peut isoler un monument ; elle peut voiler un mur trop insolent, qu'un peu d'ampelopsis grimpant suffirait à habiller.

Il faut conclure : une fois la décision de principe prise de sauver les monuments, il faut tous les sauver, et à tout prix. Toute entorse à ce principe engage dans la mauvaise voie.

Et j'admire la ville de Rome ; elle, si riche en admirables œuvres, oblige quiconque découvre dans son sol, dans les murs de sa maison, la moindre antiquité, le moindre vestige, à les conserver. C'est ainsi que les architectes de la remarquable gare moderne des Termini ont dû intégralement respecter, laisser en place, des restes de remparts antiques — dans une ville où pourtant de tels vestiges sont innombrables.

Chez nous, on eût démoli !

Et quand on commence à s'en prendre aux monuments, on ne s'arrête pas. C'est pourquoi l'intransigeance imposée aux Romains d'aujourd'hui en cette matière, est un exemple d'autant plus à suivre que nos villes, bourgs et villages sont bien moins riches en œuvres d'art que la ville éternelle.

Avenches

Le travail de fouille et celui de conservation se poursuivent à Avenches. Les actives Fondation et Association *Pro Aventico* s'efforcent de trouver les moyens financiers nécessaires. Le Dr Boegli poursuit inlassablement

une activité méritoire. Pour éviter des redites, je renvoie purement et simplement aux rapports et publications de Pro Aventico ceux de mes lecteurs que cela intéresse.

Pully

Creusant l'esplanade qui entoure le bâtiment du Prieuré, la commune de Pully a fait découvrir un important ensemble de fondations de l'époque romaine. Cela se raccorde avec les trouvailles faites antérieurement dans les parages et jusqu'à l'ouest de l'église.

Dans la masse des murs sont surtout apparus deux hautes parois en hémicycles, concentriques ; elles appuyaient la colline soutenant la terrasse ; le mur extérieur, le plus épais, étaié les terres ; le mur intérieur, juste séparé du premier par un couloir, forme une abside semi-circulaire. Cette exèdre formait incontestablement le fond d'un monument public ; le double mur a pour unique but d'assurer un assèchement de l'abside intérieure ; c'était d'autant plus nécessaire que celle-ci était revêtue de fresques ; divers morceaux en ont pu être sauvés ; on y voit curieusement un paysage franchi par un téléphérique, notamment.

De quel monument peut-il s'agir ? Probablement d'une basilique, sorte de forum couvert ; à la différence de l'actuelle basilique, l'antique abritait des tribunaux, des prêtres, des marchands, le public ; c'était un grand local faisant un peu office d'hôtel de ville.

La double abside sera conservée ; on étudie en ce moment les diverses possibilités de l'intégrer dans quelque chose de définitif et d'agréable.

Ce qui peut intriguer, c'est sa situation à Pully. Une basilique, cela implique la présence d'une assez vaste agglomération. On n'en voit pas dans un petit groupe de bâtiments, dans la *villa rustica* traditionnelle. Pour une famille, ses fermiers et ses employés, elle est inutile. L'existence d'une basilique, c'est aussi la présence d'une assez grande agglomération, avec une administration.

Les plus anciennes cartes romaines, qui citent Vevey et Moudon, pourtant peu développées en ce temps-là, ne mentionnent pas Pully, mais cela ne signifie rien, sinon que la cité pulliérane antique reste à découvrir ; on vient juste d'en dégager le centre.

Yverdon

De très importantes fouilles archéologiques ont été ouvertes à Yverdon, tant à l'Avenue des Sports qu'au Valentin. Je les signale pour mémoire, sans en donner les résultats ; en effet les rapports techniques ne me sont pas encore parvenus.

Nord de la cathédrale

A Lausanne, la partie nord de la place de la cathédrale a été ouverte pour le passage d'une canalisation. On en a profité, se trouvant en présence de vestiges importants, pour y pratiquer une fouille non encore terminée.

On a retrouvé là les fondations du cloître de la cathédrale et de bâtiments de service aujourd'hui disparus. Ces fouilles sont très importantes ; elles donnent des précisions qui manquaient totalement non seulement sur le développement en plan des constructions, mais aussi sur leur aspect monumental, insoupçonné. Bien plus, les investigations ont fait découvrir des vestiges de l'époque romaine, de la fin de l'âge du Bronze, et même du néolithique. La haute colline fut donc habitée déjà en ce temps-là.

Cathédrale

Le lent travail de consolidation et de moulage des statues originales du portail peint se poursuit.

De même l'extérieur du transept nord est toujours en chantier.

Baulmes

A Baulmes, la continuation de la fouille préhistorique est assurée ; de plus en plus il s'avère que l'on a là l'un des plus anciens sites habités du canton.

L'âge mésolithique y est, par plusieurs niveaux, abondamment représenté, époque — je le rappelle pour les non-initiés — qui se situe entre le paléolithique (époque de la pierre taillée) et le néolithique (époque de la pierre polie).

Plusieurs niveaux mésolithiques, cela révèle une longue occupation ; le site de Baulmes va sans doute servir désormais pour dater les stations mésolithiques suisses. Un habitat mérovingien a aussi été mis à jour.

Le travail n'est pas terminé et se poursuivra.

Payerne

L'abbatiale de Payerne a vu son sol recevoir le dallage définitif qui lui manquait encore. Ce prestigieux monument approche du terme de sa remise en état. Il y manque encore la porte principale, et la rénovation de la chapelle d'Estavayer.

Romainmôtier

L'aménagement dans l'église d'une bonne installation de chauffage a provoqué l'ouverture du dallage ; on en a profité pour contrôler l'emplacement et la nature des fondations des deux églises antérieures. L'inventaire des trouvailles faites lors des fouilles du début du siècle n'est pas encore dressé ; elles gisent dans la poussière d'un local placé sous le toit. On va incessamment s'en occuper. Le nouvel orgue est en cours de construction. On fouille aussi le sol de la maison des moines, exploration très instructive.

Moudon

L'église Saint-Etienne, à Moudon, voit la fin de sa restauration approcher. Les piliers et nervures, les parois, les voûtes sont remarquablement

remis en état et en valeur. L'ambiance rosée, selon la plus ancienne peinture, est des plus agréables.

On va reposer le sol, au niveau révélé par les investigations archéologiques.

Quelques-uns auraient voulu faire descendre la haute chaire de pierre — selon une mode actuelle. Néanmoins le caractère de celle-ci impose de respecter l'emplacement traditionnel de son époque et son intégrité ; insérée dans un pilier, son déplacement serait en outre dispendieux.

Restent deux problèmes non résolus au moment où ce rapport est rédigé ; l'emplacement des stalles et le vitrail de la grande fenêtre du chœur.

Les stalles, rétablies dans leur ordre primitif et dûment restaurées sont admirables.

Quant au vitrail du chœur, il serait un peu tronqué dans toute sa hauteur, et sur les bords de chaque lancette, la restauration obligeant à rétablir les meneaux dans leur épaisseur primitive (pour des motifs de solidité). On devrait donc renoncer à le reposer là — d'autant plus que, très sombre, il raccourcissait optiquement le chœur et la nef. Certains cependant, pour y avoir contribué de leurs dons, ont peine à le voir changer de place.

Moudon voit encore la restauration des façades de son hôtel de ville ; d'une grande rigueur architecturale, ce monument mérite les soins qu'on lui voue.

Encore à Moudon, la statue de Moïse a dû être descendue de sa fontaine pour être remise en état et consolidée. On peut regretter le peu de soins mis à ce transport, qui a causé passablement de dommages à cette œuvre. La restauration en sera longue et coûteuse.

Montreux

La remise en état de la belle église paroissiale approche de son terme.

Coppet

La restauration du château se poursuit, étape par étape, avec persévérance.

Morges

On m'a demandé — trop tard ! — d'intervenir contre la pose de candélabres, de poteaux d'éclairage peu seyants aux monuments ; j'étais déjà intervenu il y a quelques années contre l'appareil d'éclairage placé, juste dans l'axe de la rue principale, devant l'église. Une fois encore, chaque service, qu'il soit communal ou autre, poursuit son activité propre sans se préoccuper d'autre chose. Il y a vingt ans que je préconise l'affichage, dans tous les bureaux communaux « des travaux », de la liste des monuments classés de l'endroit. L'observation de cette recommandation éviterait bien des erreurs — et bien des dépenses !

Arzier

Aux ruines de la chartreuse d'Oujon, une modification de l'organisation du chantier d'été a eu lieu ; M. Alain Reymond, éducateur, devient l'exécutant et le responsable des travaux. Cela ne change rien aux excellentes méthodes pratiquées jusqu'ici, puisque M. Reymond s'occupait déjà des fouilles pour le compte de la maison d'éducation de Vennes.

Aigle

La destination du château se précise ; il était prison préventive et logis de geôlier ; la loi fédérale exigeant des prisons d'un caractère très différent, il est assuré que celles qu'abrite ce château vont disparaître. D'un accord récent il résulte que le château abritera, après restauration, le Musée vaudois de la vigne et du vin, musée dont les collections sont commencées et les bases jetées, grâce à la Confrérie du Guillon.

Aubonne

Le gracieux hôtel de ville d'Aubonne est en cours de restauration. Ce qui en fait l'attrait, l'extérieur en pierre de taille et les menuiseries de l'intérieur, reprend toute sa beauté. La restauration du château n'a pas commencé.

Commugny

Une fouille partielle a eu lieu, dans un espace de l'ancienne villa romaine où le cimetière actuel doit être agrandi. Le résultat est riche en tessons qui restent à analyser.

Canal d'Entreroches

Le tracé de l'ancien canal « du Rhône au Rhin » subsiste à travers le Mormont, juste coupé par la voie ferrée. L'ensemble est classé monument historique.

Or, du côté d'Orny il se produit des inondations ; on les attribue à de l'eau venant d'Eclépens et longeant le fond de l'ancien canal.

Il a été projeté de construire un barrage transversal, du côté d'Eclépens, ouvrage qui serait visible. Une étude des lieux m'a convaincu que l'eau abusive n'a pas la provenance qu'on lui attribue ; les gros remblais provoqués par la création de la voie ferrée forment un bouchon certain, à mi-longueur.

Pour ce motif, et par souci de barrer la route à une eau provenant d'un secteur plus proche du débouché d'Orny, j'ai demandé que le barrage soit aménagé près de ce débouché ; il peut l'être en demeurant entièrement caché dans les remblais actuels — ce qui ne changera pas la configuration des lieux.

L'Abbaye

J'ai eu beaucoup de peine, après l'incendie de février 1966, à faire recueillir les morceaux sculptés qui apparaissaient dans les ruines des maisons incendiées, puis à mettre sur pied leur regroupement et la mise en place de l'élément ainsi reconstitué.

Le ramassage se fit finalement sous la conduite d'un ancien syndic, aidé d'un médecin, d'instituteurs et d'écoliers qui s'acquirent un grand mérite par leur dévouement.

La remise en ordre et la reconstitution furent difficiles : la méthode de conservation à choisir pose des problèmes ; l'emplacement également. Mais la persévérance a récolté ses fruits. On peut voir aujourd'hui, à l'ouest de l'église et se détachant devant un très beau paysage, une travée d'arcs en gothique flamboyant provenant probablement de ce qui fut le cloître du couvent de l'endroit.

Cette heureuse reconstitution a été fort utile pour marquer le 400^e anniversaire de cette commune. J'ai pu en faire figurer la photographie dans mon précédent rapport.

Saint-Sulpice

Des travaux dans la maison touchant à l'église ont fait reparaître des vestiges — romans — des bâtiments conventuels. Ces restes seront remis en valeur. On étudie l'assainissement de l'église.

Chantiers divers

Je citerai des travaux en cours ou imminents aux églises de Villeneuve, Yverne, Longirod, Cossonay, Essertines-sur-Yverdon, Morrens, Poliez-Pittet, Onnens, Chexbres, Colombier, Morges, Thierrens, Begnins, Trélex, Agiez, Orbe, Granges-près-Marnand, Bursins, Chardonne, etc.

D'autres concernent les châteaux d'Yverdon, Oron, Rolle, Nyon, Chillon, Morges, etc.

Subsides

Le Conseil d'Etat a supprimé tout subside pour des travaux à des églises non classées comme monument historique. Ces concours financiers, baptisés « amélioration d'un lieu de culte » étaient distribués depuis 1898 — mais sans aucune base légale. Une circulaire du 4 juin 1971 a renseigné les communes intéressées.

Plus tard, a été décidée la suppression de tout subside pour la pose d'orgues nouvelles, même dans des monuments classés (ce qui ne supprime pas l'approbation des projets d'instruments, bien entendu), de même que pour la pose d'appareils de chauffage.

Enfin, il résulte d'économies nécessaires que les subsides ne seront alloués que lorsque les restaurations seront de nature à compromettre la situation financière du propriétaire ou lorsque l'état de décrépitude du monument exigera impérieusement sa restauration.

Musées

Les deux musées cantonaux d'archéologie (Lausanne et Avenches) et les musées locaux officiels, confiés à d'excellentes mains, n'appellent aucune remarque.

Archives

Je rappelle qu'en vertu de la nouvelle loi ces archives ne sont plus confiées à l'archéologue cantonal ; dotées d'un archiviste spécialisé, elles relèvent des Archives cantonales.

Inventaire des monuments de l'art

Il en va de même de la rédaction de cet inventaire, qui dépend du Département de l'Instruction publique et des Cultes, et ne me concerne plus.

L'archéologue cantonal :

EDGAR PELICHET.



Avenches. Objet en bronze et en ivoire trouvé dans l'*insula* 7.

Probablement un ornement de char.

(Photo H. R. Zbinden, Musée romain, Avenches)